

En outre, cette résolution énonce le vœu que des mesures seront prises pour assujettir les usines de transformation de produits chimiques à l'inspection internationale.

Je voudrais mentionner une autre chose, et je m'excuse de faire une autre personnalité. En juin dernier, à San Francisco, j'ai eu le privilège d'assister à une petite réunion préliminaire à celle du 20<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies, tenue sous les auspices d'un citoyen éminent des États-Unis, du moins, je l'estime tel, M. Maxwell Stanley. Il s'occupe activement des fédéralistes mondiaux. Avec cette générosité qui caractérise les Américains, il avait invité environ 15 personnes de divers pays à regarder les Nations Unies dans dix ans.

Y assistaient, des gens comme Carlos P. Romulo, ex-président de l'Assemblée générale des Nations Unies, et l'ancien président des Philippines, sir Safrulla Khan dont le nom est bien connu du ministre comme président de l'Assemblée et qui s'acquitte maintenant de son second mandat à la cour internationale de justice. Je n'ennuyerais pas la Chambre avec la liste complète des participants. Après quatre ou cinq jours de délibérations dans une atmosphère agréable, loin des contraintes de la journée, plusieurs conclusions ont été arrêtées. Carlos P. Romulo les a présentées à la réunion des fédéralistes du monde. Il y était dit qu'on ne saurait attendre une plus grande compréhension et fraternité pour nous apporter ces libertés, et qu'il fallait commencer dès maintenant.

• (9.00 p.m.)

Voici les modifications qui ont été proposées aux Nations Unies—le député de Québec-Sud en a signalé une tantôt—et je suis sûr qu'elles obtiendront l'approbation générale de la Chambre. Il faudrait énormément renforcer les Nations Unies pour qu'elles assurent ces besoins essentiels au maintien de la paix.

On a d'abord proposé un désarmement complet et appliqué de toutes les nations, par étapes soigneusement contrôlées. Une fois le désarmement achevé, chaque nation ne gardera qu'un contingent rigoureusement restreint de troupes légèrement armées, pour assurer l'ordre intérieur. Des progrès significatifs en matière de désarmement ne seront réalisables que s'ils s'accompagnent de progrès parallèles en vue d'assurer la sécurité internationale par l'entremise des Nations Unies.

La deuxième exigence serait l'établissement d'un contingent permanent des Nations Unies chargé d'assurer la paix et la sécurité internationales et la mise sur pied d'un service efficace d'inspection par les Nations Unies pour surveiller le désarmement. Cet objectif sera lui aussi bien accueilli par nous tous.

[M. Fairweather.]

Troisièmement, il faudrait que l'Assemblée générale soit autorisée à adopter des lois et règlements obligatoires, en ce qui concerne les fonctions relatives au maintien de la paix d'une organisation des Nations Unies consolidée, et qu'elle puisse assurer la mise en vigueur du programme de désarmement; et, de l'avis de la plupart des délégués, mais non de tous, un système de vote conforme à une organisation de nations unies renforcée, y compris l'abolition du «droit de veto» actuel au Conseil de sécurité.

Le mémoire stipulait qu'un bon nombre de pays se trouvent dans la situation paradoxale de jouir d'une représentation égale aux autres, quel que soit le chiffre de leur population. Le ministre et la plupart des députés sont parfaitement au courant de la chose. Ainsi l'Islande, avec un peu moins de 100,000 habitants, et l'Inde, qui compte un peu plus de 400 millions d'âmes, ont chacune une voix aux Nations Unies. C'est là une situation à laquelle il nous a fallu remédier chez nous, et dans notre intérêt, au moyen du remaniement électoral. J'ignore comment on pourrait appliquer cette méthode à l'échelle mondiale, mais peut-être y aurait-il lieu d'établir le vote proportionnel. Aucun pays n'aurait droit à moins d'un vote, mais les grandes puissances pourraient peut-être s'entendre pour avoir droit à 30 votes, par exemple. C'est là une des réalités de la vie qu'il nous faudra affronter un jour ou l'autre.

Quatrième proposition, une cour de justice plus forte, autorisée à interpréter la charte des Nations Unies et à trancher, en vertu de dispositions légales, tout conflit international; un système de cours régionales; et d'autres tribunaux et agences pour régler les conflits internationaux qui ne peuvent être réglés sous l'empire de principes légaux. L'adhésion à l'Organisation des Nations Unies ne devrait pas aller sans l'acceptation de la compétence de la cour internationale dans tous les conflits internationaux.

Cinquièmement, il faudrait établir un programme de développement mondial. Le monde devra utiliser une plus grande partie de ses ressources pour favoriser l'avancement économique et social des nations moins développées, il en va de la survivance de l'humanité. L'expansion et une meilleure coordination des programmes actuels de développement s'imposent. Une plus grande partie des épargnes réalisées par suite du désarmement devrait servir à la mise en œuvre d'un programme de développement de grande envergure, administré par les Nations Unies.

Sixièmement, il faudrait un système de perception de fonds, sûr et suffisant, pour l'ONU renforcée. Une des tragédies actuelles,